

A-Z THERM
Société à responsabilité limitée
au capital de 8 900 euros
Siège social : 109 rue de Lanveur
56100 LORIENT
508 404 290 RCS LORIENT

STATUTS

*Mis à jour suite à
l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 08 octobre 2024 et de la décision de
l'associé unique en date du 21 janvier 2025*

POUR COPIE CONFORME:
Le Gérant



Article 1er : Forme

La société est à responsabilité limitée.

Article 2 : Objet

La société a pour objet : la plomberie, chauffage, sanitaire, gaz, installation et ~~dépannage~~, énergies renouvelable,

La participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités.

Et, plus généralement, toutes opérations, de quelque nature qu'elles soient, juridiques, économiques et financières, civiles et commerciales, se rattachant à l'objet sus-indiqué ou à tous autres objets similaires ou connexes, de nature à favoriser, directement ou indirectement, le but poursuivi par la société, son extension ou son développement.

Article 3 : Dénomination

Sa dénomination sociale est : A-Z THERM

Dans tous les actes et documents émanant de la société, cette dénomination doit être précédée ou suivie immédiatement des mots " société à responsabilité limitée " ou des initiales " EURL " et de l'énonciation du capital social.

Article 4 : Siège social

Le siège social est fixé : 109 Rue de Lanveur, 56100 LORIENT.

Il peut être transféré par décision de l'associé unique.

Article 5 : Durée

La société a une durée de quatre-vingt-dix-neuf années, sauf dissolution anticipée ou prorogation.

Article 6 : Apports

Apports en numéraire :

MLAPPARTIENT apporte et verse à la société une somme totale de six mille euros

La somme totale versée a été déposée le 19 septembre 2008 au crédit d'un compte ouvert au nom de la société en formation, à la Banque Populaire Bretagne Atlantique (BPBA) à LORIENT (56100) 176 rue de Belgique, ainsi qu'en atteste un certificat de ladite banque.

Apports en nature :

M. LAPPARTIENT apporte à la société, le matériel servant à l'exploitation du fonds, décrit et estimé article par article dans un état ci-annexé, d'une valeur totale de cinq mille euros.

Cette estimation a été effectuée par l'associé unique sans l'intervention d'un commissaire aux apports, compte tenu de ce que la valeur d'aucun apport en nature n'excède le seuil prévu par la loi et que la valeur totale de l'ensemble des apports non soumis à l'évaluation d'un commissaire aux apports n'excède pas la moitié du capital social.

Total des apports :

Les apports en numéraire s'élèvent à
Les apports en nature s'élèvent à
Le montant total des apports s'élève à

six mille euros (6 000 €)
cinq mille euros (5 000€)
onze mille euros (11 000 €).

Aux termes d'une décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 08 octobre 2024, le capital social a été réduit d'une somme de 2 100 euros, pour être ramené de 11 000 euros à 8 900 euros par rachat et annulation de 21 parts sociales.

ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL

Le capital social est fixé à huit mille neuf cents euros (8 900 euros), divisé en 89 parts de 100 euros chacune, entièrement libérées, numérotées de 1 à 89 et attribuées en totalité à Monsieur Régis LAPPARTIENT, associé unique, en rémunération de son apport en numéraire.

S.R R.L

Article 8 : Comptes courants

Outre son apport, l'associé pourra verser ou laisser à disposition de la Société toutes sommes dont elle pourrait avoir besoin. Ces sommes sont inscrites au crédit d'un compte ouvert au nom de l'associé.

Les comptes courants ne doivent jamais être débiteurs et la Société a la faculté de rembourser tout ou partie, après avis donné par écrit un mois à l'avance, sauf stipulation contraire.

Article 9 : Gérance

La société est gérée par son associé unique, MLAPPARTIENT Régis, François.

Article 10 : Décisions de l'associé

L'associé unique exerce les pouvoirs et prérogatives de l'assemblée générale dans la société pluripersonnelle. Ses décisions sont répertoriées sur un registre coté et paraphé. Il ne peut en aucun cas déléguer ses pouvoirs.

Article 11 : Exercice social

Chaque exercice social a une durée d'une année, qui commence le 1^{er} septembre et finit le 31 août.

Par exception, le premier exercice commencera le jour de l'immatriculation de la Société au registre du commerce et des sociétés et se terminera le 31 août 2009.

Article 12 : Comptes sociaux

Le rapport de gestion, l'inventaire et les comptes annuels sont établis par l'associé unique gérant.

Leur dépôt au registre du commerce et des sociétés dans le délai de six mois à compter de la clôture de l'exercice vaut approbation des comptes.

Article 13 : Actes accomplis pour le compte de la société en formation

L'état des actes accomplis pour le compte de la société en formation a été annexé aux statuts. La signature de ceux-ci emportera reprise de ces engagements par la société, lorsque celle-ci aura été immatriculée au registre du commerce et des sociétés.

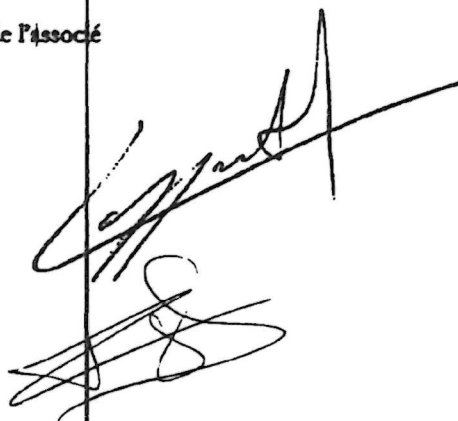
Article 14 : Frais/formalités de publicité

Les frais afférents à la constitution des présents statuts et de leurs suites seront pris en charge par la société.

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales de publicité.

Fait à Lorient, le 19 septembre 2008
En 5 exemplaires.

Signature de l'associé

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of loops and a long horizontal stroke extending to the right.

APPORT EN NATURE

Materiel	Valeur HT
Perforateur bosch 7-46DE	850,00 €
Perforateur portatif Milwaukee	400,00 €
Perceuse visseuse Bosch	200,00 €
Detecteur métaux bosch	50,00 €
Scie sauteuse	50,00 €
Meuleuse D125	50,00 €
Meuleuse D200	130,00 €
Certisseuse PER Réau	800,00 €
Certisseuse radiale Rems	500,00 €
Cintreuse électrique 'robend mini' Rothenberger	1 000,00 €
Chalumeau nevax 1m3	700,00 €
Cintreuse arbalète rothenberger	100,00 €
Pince à emboiture virax	100,00 €
Divers outillage a main -coupes tubes, tournevis, pinces, clés etc..	270,00 €
TOTAL	5 000,00 €

S.R R.L